



### 1/CONDITION D'ADMISSION

Tout enfant inscrit à l'école élémentaire peut être admis à déjeuner à la cantine à condition d'avoir acquis une autonomie suffisante.

Le directeur de l'école est chargé de transmettre à la Mairie la liste des élèves inscrits, par classe, avant la rentrée scolaire.

Avant chaque rentrée scolaire, les parents devront impérativement remplir et retourner en Mairie, la fiche famille et enfant(s). L'inscription est valable pour l'année scolaire.

Tout changement de situation familiale en cours d'année devra être effectué par les parents sur le dossier individuel de l'école et au service restauration scolaire.

### 2/CONDITION D'INSCRIPTION ET RESERVATION

Les parents doivent obligatoirement remplir un formulaire de demande d'inscription disponible en Mairie et s'engagent à régler les prix des repas qui seront dus et à accepter l'ensemble des dispositions du présent règlement.

**Pour toute absence à l'appel du matin non signalée, l'enfant ne sera pas accepté au repas du midi**

**AR Prefecture**

017-211703020-20260605-202639-DE

Reçu le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

## **COUPON A RETOURNER A LA MAIRIE**

**NOM de l'enfant :**

**PRENOM :**

Je m'engage à faire respecter ce règlement.

Le.....

**Signature des parents**

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Commune de Romegoux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Commune de Romegoux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant créancier SEPA (ICS)

### Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom, prénom :

Adresse :

### Désignation du créancier

Commune de Romegoux

12 Rue Romagotz  
17250 Romegoux

### Désignation du compte à débiter

NOM DE LA BANQUE :

ADRESSE :

COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement :

Récurrent /répétitif

Ponctuel

Signé à :

Signature :

Le :

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui même et le cas échéant) :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de Romegoux. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Commune de Romegoux.